

Il est proposé au conseil communautaire de :

- Valider les orientations du programme de réhabilitation des bâtiments de la base nautiques de Lastioules.
- Valider la programmation financière prévisionnelle et d'autoriser le président à solliciter les financeurs potentiels
- De valider le positionnement du bâtiment de l'ancienne voilerie de la base nautique de Lastioules dans le Plan de Rénovation Énergétique des bâtiment publics porté par la CCSA
- D'autoriser le Président à signer les marchés de travaux associés à ce programme après avis de la CAO.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- Valide les orientations du programme de réhabilitation des bâtiments de la base nautiques de Lastioules.
- Valide la programmation financière prévisionnelle et d'autoriser le président à solliciter les financeurs potentiels
- Valide le positionnement du bâtiment de l'ancienne voilerie de la base nautique de Lastioules dans le Plan de Rénovation Énergétique des bâtiment publics porté par la CCSA
- Autorise le Président à signer les marchés de travaux associés à ce programme après avis de la CAO.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 10 MARS 2022

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le 15 mars 2022
Affichée ou notifiée le 15 mars 2022
Document certifié conforme
Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/03/2022 015-241501055-20220310-20220310006DE-DE